

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PAR PRÉFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200214-D_2020_2_3-DE
Regu le 26/02/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_2_3

L' an deux mille vingt , le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

**Objet : SDEG 16 - Travaux
d'éclairage public au lieu dit
"Le Gagnier"**

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDEG 16 propose des travaux d'extension de l'éclairage public au lieu-dit "Le Gagnier".

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

1/ Extension de l'éclairage public "Le Gagnier" dossier n° 2019-L-0847-EP : proposition de lanterne avec lampe à décharge ou lanterne à led.

Cout travaux :

- **Proposition lampe à décharge :** 1 676.82€ TTC
Financement pris en charge par le SDEG 1425.54€
Contribution de la collectivité 251.28€

- **Proposition lampe à led :** 2039.83€ TTC
Financement pris en charge par le SDEG 1637.30€
Contribution de la collectivité 402.53€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De **RETENIR** la lampe à décharge,
- De **VERSER** un fond de concours au SDEG pour 251,28€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention définissant les conditions de versement par la commune du fonds de concours.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 26/02/2020

Le Maire,

Michel CARTERET.

